



**DISTILLERIE**  
**SCEA L et S HERAUD**

**DOSSIER ICPE SOUMIS A  
ENREGISTREMENT**

**AOUT 2016**

**SOMMAIRE**

## 1 Le contexte administratif

- 1.1 Identification du demandeur
- 1.2 Localisation de l'installation
- 1.3 Description du projet
- 1.4 Nature et volume des activités
- 1.5 Rubrique de la nomenclature

## 2 Pièces annexes

- 2.1 Cartes et plans
- 2.2 Compatibilité du projet avec le document d'urbanisme
- 2.3 Usage du site après arrêt définitif de l'activité
- 2.4 Evaluation des incidences NATURA 2000
- 2.5 Capacités techniques et financières
- 2.6 Respect des prescriptions
- 2.7 Comptabilité du projet
- 2.8 Localisation spécifique

## 3 Annexes

- 1.0 Plan de situation 1/25000eme.
- 2.0 Plan cadastral 1/2000eme des abords de la distillerie, rayon de 100 m.
- 3.0 Contrats de maintenance.
- 4.0 Autorisation de stockage.
- 5.1 Plan des réseaux : Plan de masse 1/200eme, Distillerie rayon de 35 m.
- 5.2 Plan des réseaux : Plan de masse 1/300eme, stockage des marcs rayon de 35 m
- 6.0 Zones à risque : Plan de masse 1/200eme.
- 7.0 Plan d'ensemble : Vue en plan 1/50eme.
- 8.0 Schéma du réseau d'eau.
- 9.0 Plan d'épandage.
- 11.0 Tableau de recollement.
- 12.0 Attestations fournisseurs des dispositifs de contrôle de combustion, détection de gaz, détection incendie, électricité.

## **1 Le contexte administratif**

### **1.1 Identification du demandeur**

Raison sociale	: SCEA L et S HERAUD
Forme juridique	: SCEA
Adresse	: 20 Rue du Picergent 16200 SIGOGNE
Capital	: 1881000 €
Dirigeant	: M. Samuel HERAUD
Téléphone	: 05 45 81 60 05
Courriel	: samuelheraud@gmail.com
Code NAF	: 1121Z
Activité	: Viticulture
Registre du commerce	: RCS COGNAC N° 495 026 528
Numéro de SIREN	: 495 026 528 000 10
Année de création	: 2007
Chiffre d'affaire en 2015	: 493.373€
Effectif sur le site	: 2
Horaires d'exploitation	: 24h/24h en période de distillation 8h00/12h00 – 13h30/17h30
Horaires administratives	: 8h00/12h00 – 14h00/18h00
Nb de jours de travail/an	: 286 jours
Présence sur le site	: 365 jours

## 1.2 Localisation de l'installation

La SCEA L & S HERAUD objet du présent dossier, est localisée sur la commune de SIGOGNE en Charente 20 Rue du Picergent à l'entrée Sud du bourg.

Elle est implantée en milieu agricole au milieu de champs cultivés et de vignes.

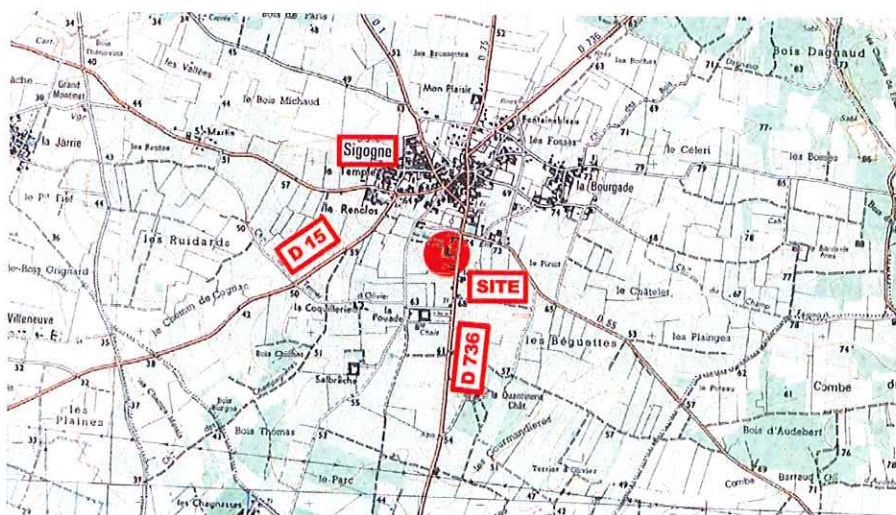
Les agglomérations les plus importantes se situent à :

- 6.6 km au Sud pour JARNAC CHARENTE (16)
- 18 km au Sud-Ouest pour COGNAC (16)
- 31 km au Sud-Est pour ANGOULÊME (16)
- 25 km au Nord-Est pour MATHA (16)

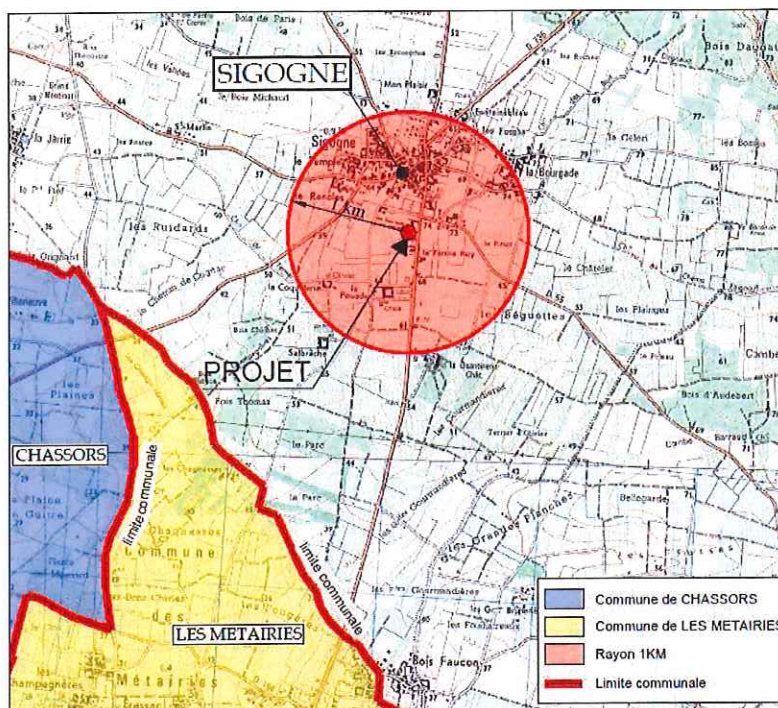
L'accès au site se fait par une voie privée, reliée à l'Est à la RD 736 rejoignant SIGOGNE aux MAITAIRIES au Sud.

N° des parcelles cadastrales du projet : N° 893a, 894 et 895 Section C d'une superficie totale de 21597 m<sup>2</sup>.

Numéro des parcelles	Superficies comprises dans l'emprise du site
893 a	6858 m <sup>2</sup>
894	942 m <sup>2</sup>
895	1345 m <sup>2</sup>



Un plan de situation à l'échelle 1/25000<sup>ème</sup> est joint en annexe 1 du présent dossier.



En rouge, un rayon de 1 km autour du périmètre de l'installation concernée, conformément à l'article R.512-46-11 du code de l'environnement, un plan cadastral à l'échelle 1/2000<sup>ème</sup>, des abords de l'installation jusqu'à une distance de 100 mètres est annexé en annexe 2.0 du présent dossier.

### 1.3 Description du projet

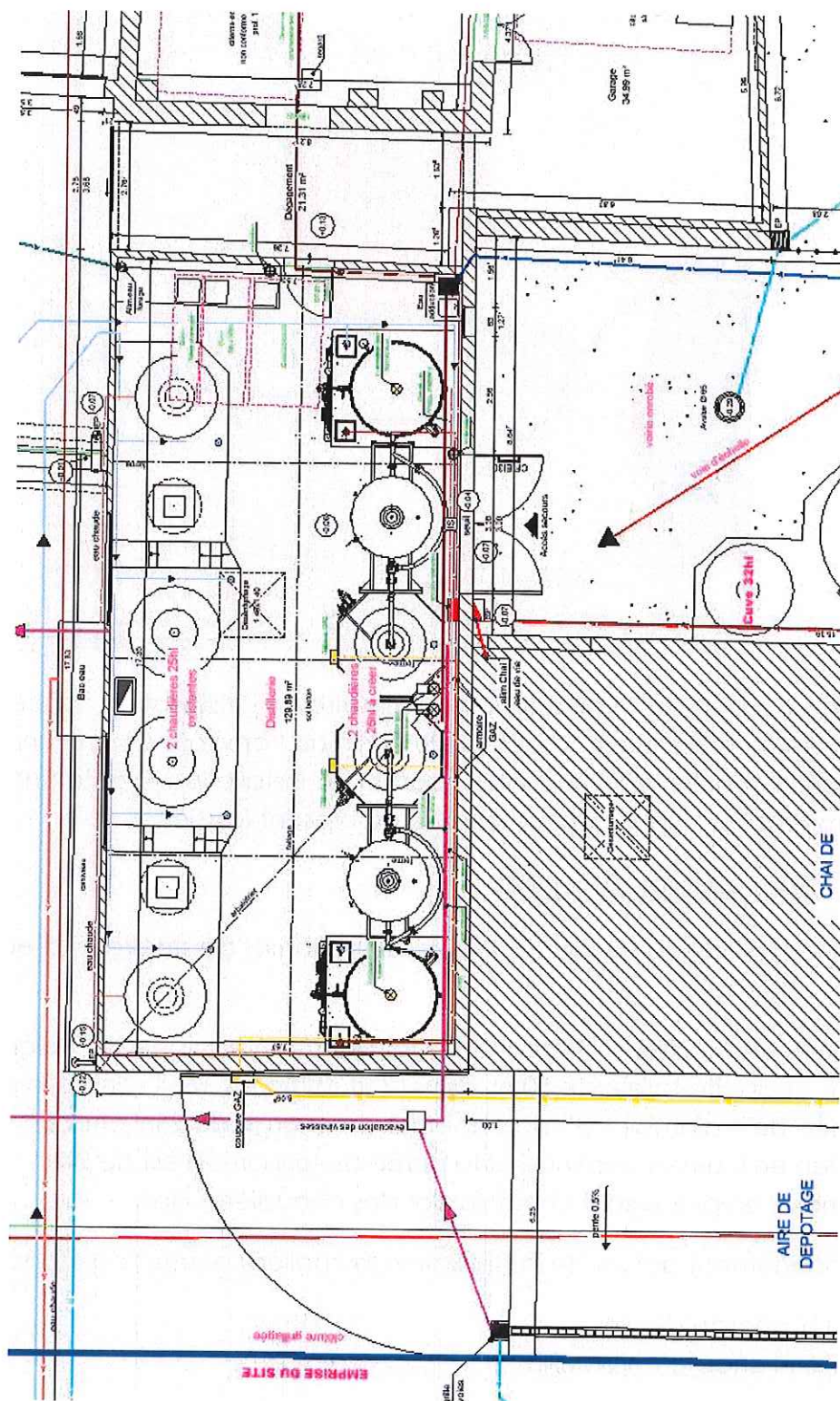
La SCEA L & S HERAUD à une activité de distillation et de stockage d'eaux de vie et de cognac.

Elle exploite une distillerie charentaise, actuellement équipée de 2 alambics pour une capacité totale de 50 hl, dans la situation future, la distillerie sera composée de 4 alambics d'une capacité de charge de 25hl chacun. Production en journée continue et la durée de la journée est de 24h. Les alambics en place sont chauffés par des chaudières gaz.

Le fonctionnement actuel de la distillation journalière permet de réaliser :

- 68 hl charge de vins.
- 27.5 hl charge en brouillis.

Les deux alambics supplémentaires seront installés à l'intérieur de la distillerie existante, aucune extension ne sera réalisée.



Localisation des alambics

## 1.4 Rubrique de la nomenclature

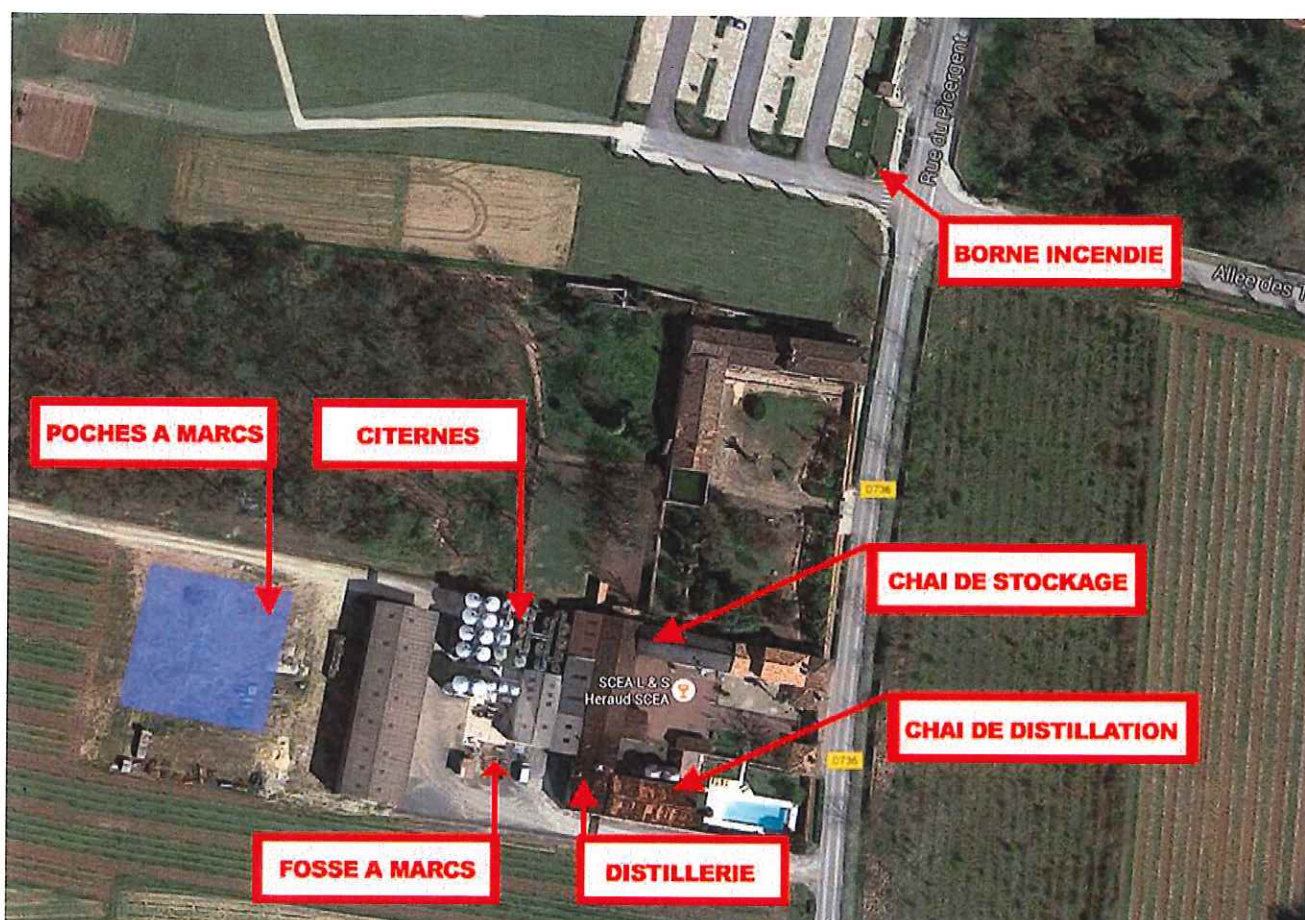
Sur le plan administratif, les activités de l'entreprise relevant de la nomenclature des installations classées pour l'environnement sont :

N° Rubrique	Libellé de la rubrique (activité)	Caractéristiques et capacité des installations	Régime (1)
2250-2	Production par distillation des alcools de bouche d'origine agricole : La capacité de production exprimée en équivalent alcool pur étant : 2. supérieure à 30 hl/j, mais inférieure ou égal à 1300 hl/j. <i>Nota : pour les installations de distillation continue, le seuil, prévu au point 2 ci-dessus de 30 hl/j de capacité de production d'alcool pur est remplacé par un seuil de 50hl de capacité totale des alambics.</i>	Capacité max de production : 60 hl/j	E
4755-2.b	Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool d'origine agricole extraneutre rectifié, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables. Dans les autres cas et lorsque que le titre alcoométrique volumique est supérieur à 40% : la quantité susceptible d'être présente étant supérieure ou égale à 50 m3.	Capacité max de stockage : 270 m3	DC
2251-2	Vins (préparation, conditionnement de) la capacité de production étant supérieure à 500 hl/an et inférieure à 20000 hl/an.	19925 hl/an	D

E : enregistrement, DC : déclaration avec contrôle périodique, D : déclaration

Suite à la modification de la nomenclature des installations classées, l'entreprise relèvera désormais du régime de l'enregistrement suite à l'extension projetée. Cette extension nécessite la réalisation d'un dossier d'enregistrement auprès de la préfecture au regard de l'arrêté de prescriptions générales du 14 Janvier 2011, relatif aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2250, « production pour distillation d'alcools de bouche d'origine agricole, eau de vie et liqueur ».

Localisation des installations :





## 2 Pièces annexes

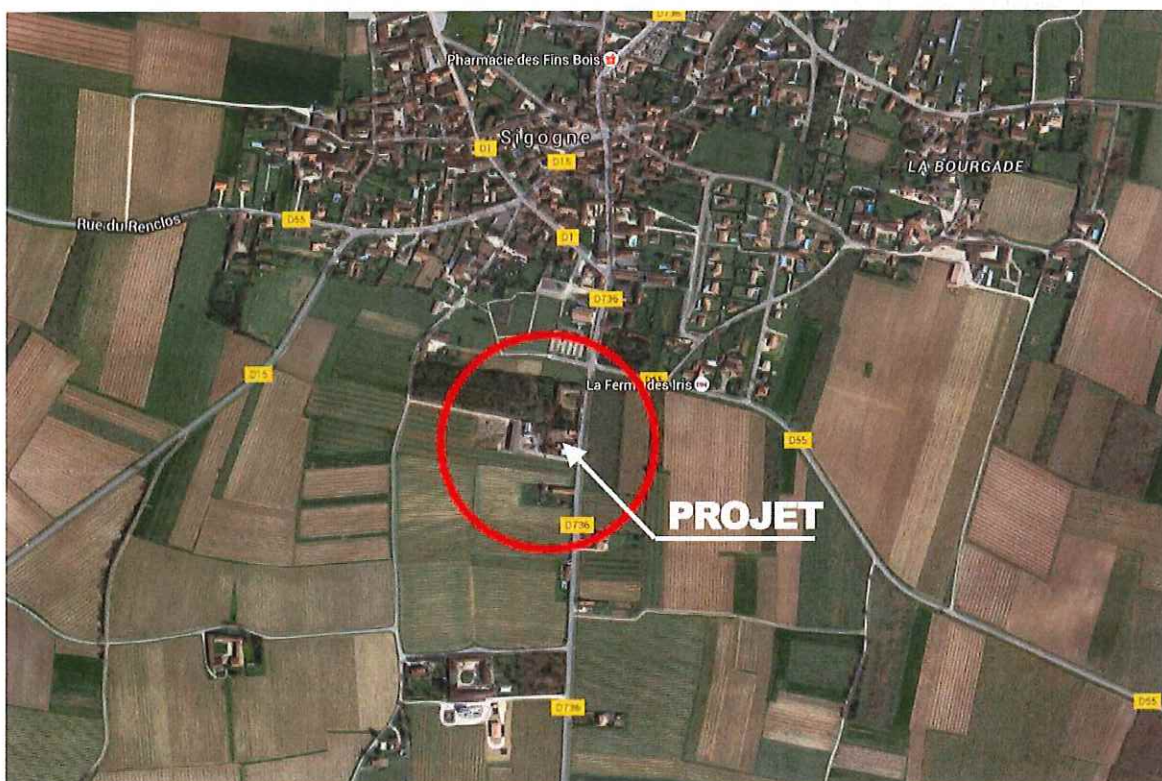
### 2.1 Cartes et plans

Un extrait de la carte IGN présenté en annexe 1 indique l'emplacement de l'installation projetée.

Un plan à l'échelle 1/2000 présenté en annexe 2, fait apparaître l'ensemble du site, ainsi que l'affectation des terrains avoisinants sur un rayon de 100 m.

Un plan à l'échelle 1/200 présenté en annexe 5.1, indique les dispositions projetées du site ainsi que le tracé des réseaux, et l'affectation des terrains avoisinants sur un rayon de 35 m.

Vues aériennes du site :





Vues aériennes du site

## 2.2 Compatibilité du projet avec le document d'urbanisme

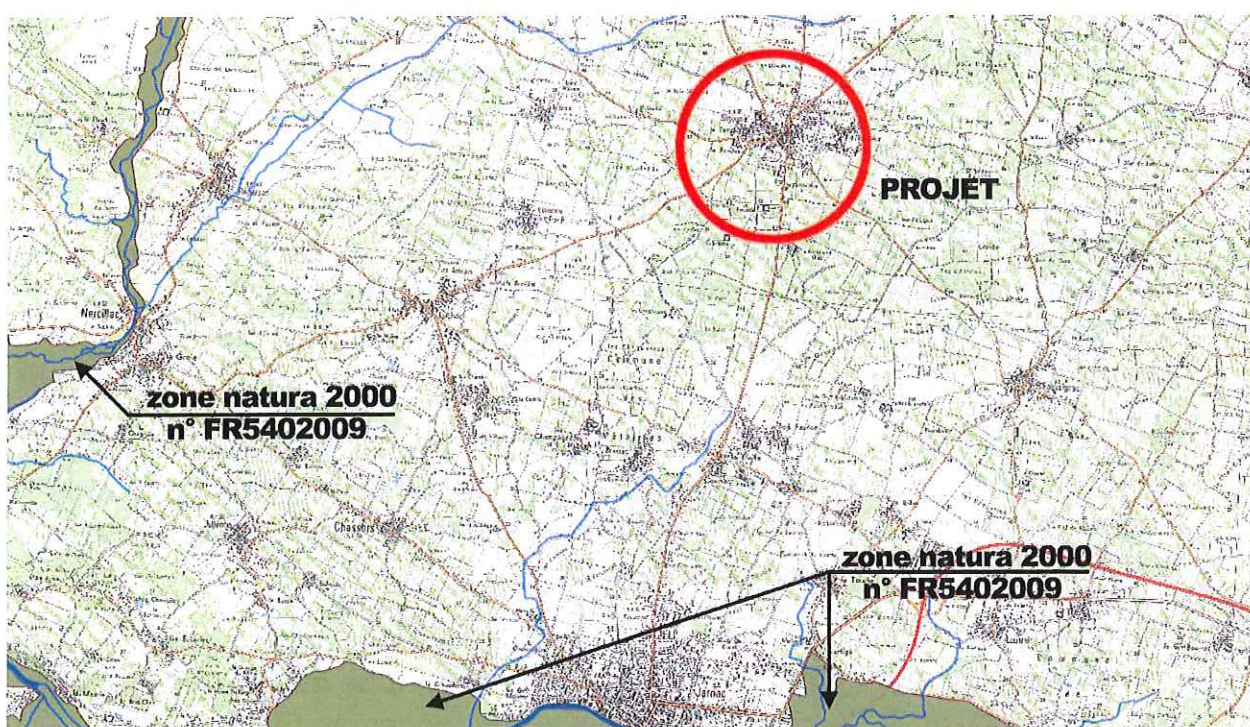
Dans le cadre du projet, il n'y a pas de construction nouvelle.

## 2.3 Usage du site après arrêt définitif de l'activité

L'ajout des 2 alambics sera intégré à la distillerie existante.

## 2.4 Evaluation des incidences NATURA 2000

### NATURA 2000 n° FR5402009 « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents (Soloire, Boëme, Echelle)»



La zone NATURA 2000 n° FR5402009 dénommée « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents (Soloire, Boëme, Echelle)» est située à plus de 6KM du site de la SCEA L et S HERAUD.

Le site n'est pas dans le périmètre de la zone NATURA 2000 n° FR5402009.

## Description du site

### Caractère général du site

Classes d'habitat	% Couvert
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2%
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	0%
Pelouses sèches, Steppes	1%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	6%
Autres terres arables	36%
Forêts caducifoliées	11%
Forêts mixtes	0%
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	4%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	39%

### Autres caractéristiques du site

Le site Natura 2000 FR5402009 « Vallée de la Charente entre Cognac et Angoulême et ses principaux affluents », couvre une superficie de 5 359 ha distribués essentiellement sur le département de Charente pour 99,49% et de Charente-Maritime pour 0,51%. 53 communes sont concernées par le site Natura 2000.

Le site possède une physionomie de type linéaire. Ses limites longent la vallée de la Charente entre les villes d'Angoulême (préfecture de la Charente) et de Cognac (sous-préfecture) et englobent 4 cours d'eau affluents de la Charente : la Soloire, la Boème, la Touvre, et l'Echelle.

Il est traversé par deux axes majeurs de circulation, la N141-E603 d'est en ouest, et la N10-E606 de sud-ouest en nord-est. Rouillet-St-Estèphe avec une superficie de plus de 4000 ha est la commune la plus vaste concernée par le site. En revanche, la plus grande part de territoire communal inclus dans le site concerne la commune de Mouthiers-sur-Boème (374 ha représentant 7% du territoire du site), alors que la plus petite appartient à Dirac (0,15 ha soit 0.002% du territoire du site).

## **2.5 Capacités techniques et financières**

Le montant des travaux pour la réalisation du projet, est estimé à 300.000€.

Evolution de la capacité d'autofinancement (C.A.F) et du chiffre d'affaire (C.A) sur 3 ans.

ANNEES	C.A. (Euros)	C.A.F. (Euros)
2013	1.279.481	589.58
2014	1.453.291	706.81
2015	493.373	342.80

La SCEA L & S HERAUD existe depuis 2007, Mr et Mme HERAUD possèdent un BTS viticulture œnologie et distillent depuis 20 ans.

## **2.6 Respect des prescriptions**

Le tableau de recollement présenté en annexe 11, justifie du respect général de l'arrêté du 14 Juillet 2011 relatif aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2250.

## **2.7 Compatibilité du projet**

L'activité est déjà existante sur le site. L'extension est compatible à la réglementation en vigueur.

Les plans de protection de l'atmosphère (PPA) définissent les objectifs permettant de ramener, à l'intérieur des agglomérations de plus de 250 000 habitants ou des zones où les valeurs limites sont dépassées ou risquent de l'être, les niveaux de concentrations en polluants dans l'atmosphère à un niveau inférieur aux valeurs limites. Le PPA répond à deux impératifs : la protection de la santé humaine et celle de l'environnement.

La commune de SIGOGNE ne dispose pas de PPA.

Toutefois la SCEA L & S HERAUD prendra en compte la protection de l'air.

La commune de SIGOGNE n'est soumise à aucun plan de protection particulier relatif à l'article R512-46-9 du code de l'environnement.

La commune de SIGOGNE est concernée par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Adour Garonne 2016 – 2021.

Le SDAGE est un document d'orientation stratégique pour la gestion des eaux et des milieux aquatiques qui :

- prend en compte l'ensemble des milieux superficiels (cours d'eau, canaux, plans d'eau, eaux côtières et saumâtres dites de transition) et souterrains (aquifères libres et captifs).
- précise les organisations et dispositifs de gestion à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs environnementaux communautaires lors des deux prochains cycles de gestion (2016-2021 et 2022-2027) ;
- résume le programme de mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.
- décrit les réseaux de surveillance destinés à vérifier l'état des milieux aquatiques et l'atteinte des objectifs environnementaux, notamment le bon état des eaux.
- propose des orientations pour la récupération des coûts liés à la gestion de l'eau, la tarification de l'eau et des services, ainsi que leurs principes de transparence.
- donne des indications pour une meilleure gouvernance dans le domaine de l'eau. La commune de SIGOGNE est également concernée par le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Charente qui est en cours d'élaboration.

La SCEA L & S HERAUD gère ses eaux afin d'être en concordance avec les objectifs du SDAGE.

## **2.8 Localisation spécifique**

L'emplacement du site n'est pas situé dans un parc national, un parc naturel régional, une réserve naturelle, un parc naturel marin.

### **3 Pièces annexes**

- 1.0 Plan de situation 1/25000ème.
- 2.0 Plan cadastral 1/2000ème des abords de la distillerie, rayon de 100 m.
- 3.0 Contrats de maintenance.
- 4.0 Autorisation de stockage.
- 5.1 Plan des réseaux : Plan de masse 1/200ème, Distillerie rayon de 35 m.
- 5.2 Plan des réseaux : Plan de masse 1/200ème, Distillerie rayon de 35 m.
- 6.0 Zones à risque : Plan de masse 1/200ème.
- 7.0 Plan d'ensemble : Vue en plan 1/100ème.
- 7.1 Aire de dépotage : Vue en plan 1/50ème.
- 8.0 Schéma du réseau d'eau.
- 9.0 Plan d'épandage.
- 10.0 Tableau de recollement.
- 11.0 Attestation de la mairie de Sigogne pour capacité de la borne incendie.
- 12.0 Attestations fournisseurs des dispositifs de contrôle de combustion, détection de gaz, électricité.

